INITIALES DU MAIRE

ZS

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 4 février 2025, à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :	Monsieur Jean Simon Levert, maire Monsieur Michel Bédard, conseiller Madame Anne Létourneau, conseillère Monsieur Alain Lauzon, conseiller Monsieur Réal Tourigny, conseiller Monsieur Guy Simard, conseiller Madame Carol Oster, conseillère
SONT AUSSI PRÉSENTS	Monsieur Matthieu Renaud, directeur général Madame Caroline Fouquette, directrice générale adjointe par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 12888-02-2025
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 Assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro 197-9-2024 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011 afin d'ajuster les documents requis et certains critères au projet lotissement majeur

2.2 Assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro 194-77-2024 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les dispositions concernant les logements accessoires et autres dispositions

3. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT ESSENTIELLEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Subventions aux organismes à but non lucratif

5.2 Retiré

5.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire

5.4 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Monsieur le conseiller Réal Tourigny

5.5 Autorisation pour un barrage routier pour amasser des fonds pour le relais pour la vie

5.6 Embauche de Madame Sophie St-pierre au poste de coordonnateur aux communications

5.7 Autorisation de signature d'une transaction et quittance relative au lot 6 348 454

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5.8 Poste Canada et la commission d'enquête sur les relations de travail

5.9 Signature d'une entente dans le cadre de l'aide financière aux initiatives de partenariat Volet 1 – Entente de développement culturel

5.10 Demande d'aide financière dans le cadre du programme 4500 bornes

6. TRÉSORERIE

6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

6.2 Retiré

6.3 Retiré

6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 309-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle

6.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 057 500 $ qui sera réalisé le 11 février 2025

6.6 Retiré

7. GREFFE

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi d'un contrat à Prévost Déneigement pour le fauchage de bords de chemins pour 2 ans

8.2 Approbation de la programmation des travaux et engagement de la municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

8.3 Retiré

8.4 Avis de motion et dépôt d'un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition camion 10 roues avec équipement et autorisant un emprunt de 525 000 $

8.5 Entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déploiement d'un feu clignotant à clignotement rapide (FRCR)

8.6 Octroi d'un contrat à Signalisation Kalitec inc. pour le remplacement des affiches municipales

8.7 Affectation de crédits pour des services professionnels pour le drainage d'une portion de la rue du Tour-du-Lac

8.8 Appui pour la révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés

9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

9.1. Retiré

10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1 Nomination de monsieur André Guindon à titre de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE

13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

INITIALES DU MAIRE
27
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

13.1 Signature d'une lettre d'entente concernant un poste permanent à temps partiel de préposé à l'entretien ménager

13.2 Addenda au contrat octroyé à Kino Marcenay à titre de producteur exécutif pour l'organisation du Festi-bière 2025

13.3 Autorisation de passage pour l'événement cycliste Ascension du col du Nordet HillClimb

13.4 Nomination de Lucy Lauzon à titre de membre du comité consultatif sur la culture

14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-9-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 197-2011 AFIN D'AJUSTER LES DOCUMENTS REQUIS ET CERTAINS CRITÈRES AU PROJET DE LOTISSEMENT MAJEUR

Le conseil municipal procède à la consultation sur le projet de règlement numéro 197-9-2024 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011 afin d'ajuster les documents requis et certains critères au projet de lotissement majeur.

Le directeur du service de l'urbanisme et environnement explique le projet et le maire invite les personnes qui le désirent à se faire entendre.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 194-77-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES ET AUTRES DISPOSITIONS

Le conseil municipal procède à la consultation sur le projet de règlement numéro 194-77-2024 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier les dispositions concernant les logements accessoires et autres dispositions.

Le directeur du service de l'urbanisme et environnement explique le projet et le maire invite les personnes qui le désirent à se faire entendre.

Le projet présenté contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, Madame Caroline Fouquette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe par intérim, explique la façon de participer au processus d'approbation référendaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT ESSENTIELLEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
28
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 12889-02-2025
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12890-02-2025
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

ORGANISME	MONTANT
BOUFFE LAURENTIENNE	3 000 $
MAISON DE LA FAMILLE DU NORD	300$
FONDATION RÉUSSITE SCOLAIRE CSSL	400$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

RÉSOLUTION 12891-02-2025
PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que les décideurs et les élus des Laurentides ont placé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, reconnaissant son impact sur l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des répercussions économiques significatives, évaluées à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement dans les Laurentides et à 1,9 milliard de dollars à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les progrès, selon les dernières données du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) 12,7 % des jeunes des Laurentides quittent le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme ni de qualification;

CONSIDÉRANT QUE chaque action positive entreprise pendant les Journées de la persévérance scolaire peut contribuer significativement à réduire le décrochage scolaire et à bâtir un avenir plus fort et plus équitable pour tous;

INITIALES DU MAIRE

29

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT l'efficacité prouvée des initiatives de prévention du décrochage scolaire, économiquement plus avantageuses que les interventions tardives;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu social nécessitant une mobilisation collective depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle;

CONSIDÉRANT l'organisation par les Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL) des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, sous le thème du « LA PERSÉVÉRANCE FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE », visant à valoriser et soutenir la persévérance des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Blanc désire s'impliquer lors de cet événement d'envergure;

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

DE PROCLAMER les 10, 11, 12, 13, et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

DE PROMOUVOIR activement les Journées de la persévérance scolaire en sensibilisant nos citoyens, nos écoles et nos partenaires communautaires à l'importance de cette cause;

D'AFFICHER fièrement la couleur verte sur les éléments visuels de la municipalité, symbolisant la jeunesse, l'espérance et le soutien aux jeunes dans leur parcours éducatif;

DE PARTICIPER au jeudi PERSEVERT;

D'ACCROÎTRE l'accessibilité aux ressources éducatives en soutenant les bibliothèques publiques, les centres d'apprentissage et les initiatives de tutorat bénévole dans notre communauté;

D'APPUYER activement le PREL ainsi que tous les partenaires mobilisés dans la lutte contre le décrochage scolaire, incluant les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au PREL.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL TOURIGNY

Monsieur Réal Tourigny, conseiller du district numéro 4, procède au dépôt de sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

RÉSOLUTION 12892-02-2025
AUTORISATION POUR UN BARRAGE ROUTIER POUR AMASSER DES FONDS POUR LE RELAIS POUR LA VIE

CONSIDÉRANT QUE Madame Amélie Labrosse souhaite organiser une activité de levée de fonds sous forme d'un barrage routier samedi le 17 mai 2025 dans le cadre du Relais pour la vie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le barrage routier samedi le 17 mai 2025 de 9 h à 16 h au coin des rues Principale et Saint-Faustin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

30

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 12893-02-2025
EMBAUCHE DE MADAME SOPHIE ST-PIERRE AU POSTE DE COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de communications est vacant depuis le mois de septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de créer un poste de coordonnateur aux communications en remplacement du poste d'agent de communications;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues de sélection, le directeur général recommande l'embauche de Madame Sophie St-Pierre.

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Sophie St-Pierre au poste de coordonnatrice aux communications à compter du 3 mars 2025;

DE FIXER le salaire annuel de Madame St-Pierre conformément au contrat de travail, selon l'échelon 7;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

RÉSOLUTION 12894-02-2025
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE RELATIVE AU LOT 6 348 454

CONSIDÉRANT que la Municipalité poursuit Gestion Grand-Maison inc. pour la somme de 520 598,06 $ plus intérêts de 15 % l'an et une pénalité de 5 % l'an pour les droits de mutation immobilière et les taxes de l'année 2022, 2023 et 2024 et ce, à compter du 20 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que Gestion Grand-Maison reconnaît devoir les sommes réclamées à titre de droit sur les mutations immobilières et de taxes foncières pour les années 2022-2023 et 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une entente à l'amiable;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, les parties ont convenu de signer une transaction et quittance confidentielle;

CONSIDÉRANT que cette transaction et quittance sera signée par les parties incessamment.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Tourigny :

DE SIGNER la transaction et quittance convenue avec Gestion Grand-Maison inc.;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Jean Simon Levert, à signer la transaction et quittance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

31

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 12895-02-2025
POSTES CANADA ET LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail;

CONSIDÉRANT QUE le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail et se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est d'abord et avant tout un service public;

CONSIDÉRANT QUE la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est primordial de conserver tous les services offerts par Postes Canada, ainsi que le bureau de poste situé sur son territoire;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

DE CONFIRMER au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, l'intérêt de la Municipalité à conserver tous les services offerts par Postes Canada, ainsi que le bureau de poste situé sur son territoire;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12896-02-2025
SIGNATURE D'UNE ENTENTE DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT VOLET 1 – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 67 255$ a été confirmée par le ministère de la Culture et des communications pour des initiatives de bonification de l'offre culturelle dans le cadres du Programme d'ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 - volet 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite collaborer avec EAK Sentiers des Cimes inc. dans un projet de création de sculptures en plein air dans la forêt du site de l'ancienne pisciculture pour les années 2025 à 2027.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit que ce projet porteur sera bénéfique pour ses citoyens, ceux de la région et les visiteurs;

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

DE S'ENGAGER à respecter les conditions du Programme d'ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 - volet 1 pour le projet de création de sculptures en plein air dans la forêt du site de l'ancienne pisciculture à raison de 67 255 $ pour les années 2025 à 2027 et à ce que la Municipalité appariera ce montant.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec le Ministère de la culture et des communications.

D'AUTORISER la Municipalité à convenir d'une entente EAK Sentiers des Cimes inc. pour établir le partage des coûts et favoriser l'accessibilité aux citoyens.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
32
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 12897-02-2025
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME 4500 BORNES

CONSIDÉRANT l'existence du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation des 4500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite installer une borne double en bordure de rue ou un minimum de quatre bornes simples dans un stationnement municipal au cours de l'année;

CONSIDÉRANT l'opportunité de profiter du programme d'aide financière pour l'installation de bornes de recharge sur rue et dans un stationnement municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'offrir des endroits et des espaces pour faire la recharge de véhicule électrique afin d'offrir un meilleur service de recharge et d'avoir une image environnementale verte;

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

D'AUTORISER Monsieur Gilles Bélanger à déposer une demande dans le cadre du Programme des 4500 bornes et si la demande est retenue, de s'engager à :

- Signer l'entente de partenariat ou le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique;
- Signer l'entente de contribution financière du Programme des 4500 bornes;
- Acheter les bornes de recharge auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique
- Installer les bornes de recharge et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention;
- Prévoir les équipes techniques et les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet;
- Assumer les coûts d'installation des bornes de recharge dépassant le montant de la subvention;
- Maintenir chaque borne de recharge dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service;
- Payer les frais annuels de gestion globale des équipements;
- Prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12898-02-2025
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés et des salaires du 12 décembre 2024 au 22 janvier 2025 totalise 1 628 883.58$ et se détaille comme suit :

Chèques:	49 161.84 $
Transferts bancaires :	1 353 447.65 $
Salaires:	226 274.09 $
Total :	**1 628 883.58 $**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Tourigny :

INITIALES DU MAIRE

83

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

D'APPROUVER la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires 12 décembre 2024 au 22 janvier 2025 pour un total 1 628 883.58$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 309-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DU RÈGLEMENT 271-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 12 décembre 2024 au 22 janvier 2025 par les responsables d'activités budgétaires, incluant la liste des modifications contractuelles autorisées.

RÉSOLUTION 12899-02-2025
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 057 500 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Mont-Blanc souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 057 500 $ qui sera réalisé le 11 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
174-2009	93 700 $
272-2019	311 500 $
264-2018	12 925 $
249-2016	58 300 $
311-2024	581 075 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 272-2019, 264-2018, 249-2016 et 311-2024, la Municipalité de Mont-Blanc souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Tourigny :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 février 2025;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

34

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

2026.	57 500 $	
2027.	60 000 $	
2028.	62 100 $	
2029.	64 700 $	
2030.	67 100 $	(à payer en 2030)
2030.	746 100 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 272-2019, 264-2018, 249-2016 et 311-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12900-02-2025
OCTROI D'UN CONTRAT À PRÉVOST DÉNEIGEMENT POUR LE FAUCHAGE DE BORDS DE CHEMINS POUR 2 ANS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour le fauchage de bords de chemins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Prévost Déneigement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'OCTROYER un contrat pour le fauchage de bords de chemins à 9428-8206 Québec inc. faisant affaire sous le nom de Prévost Déneigement au coût de 9 835 $ plus taxes pour l'année 2025 et 10 815 $ plus taxes pour l'années 2026, pour un total de 23 742.34 $, tel que plus amplement détaillé à son offre en date du 13 septembre 2024.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

Abrogé le 03-2025
par la res. 12927-03-2025

RÉSOLUTION 12901-02-2025
APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

INITIALES DU MAIRE
35
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Simard :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

D'APPROUVER le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE S'ENGAGER à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

DE S'ENGAGER à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 12902-02-2025
DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2025 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 525 000 $

Monsieur le conseiller Alain Lauzon donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 319-2025 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements et autorisant un emprunt de 525 000 $ et procède au dépôt du projet de règlement 319-2025.

RÉSOLUTION 12903-02-2025
ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN FEU CLIGNOTANT À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la mobilité durable est d'accord pour procéder à l'installation d'un feu clignotant à clignotement rapide (FRCR) à l'intersection du parc linéaire et de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale est sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement l'ajout d'un feu clignotant à clignotement rapide (FRCR) afin de convenir que la Municipalité procédera à l'installation du feu aux frais de MTMD.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
36
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

DE NÉGOCIER et **DE SIGNER** une entente avec le Ministère afin de définir les responsabilités de chacune des parties;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12904-02-2025
OCTROI D'UN CONTRAT À SIGNALISATION KALITEC INC. POUR LE REMPLACEMENT DES AFFICHES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour le remplacement des affiches municipales;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 7.3 du règlement 271-2019 sur la gestion contractuelle, le directeur général a autorisé les démarches visant l'octroi d'un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gilles Bélanger, directeur général adjoint, après avoir réalisé les démarches requises conformément aux dispositions du règlement de gestion contractuelle, recommande d'octroyer le contrat à Signalisation Kalitec inc.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Simard :

D'OCTROYER à Signalisation Kalitec inc. un contrat pour le remplacement des affiches municipales pour un montant de 69 288.40 $ plus taxes pour un total de 79 664.35 $, tel que plus amplement détaillé à son offre de services.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

RÉSOLUTION 12905-02-2025
AFFECTATION DE CRÉDITS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DRAINAGE D'UNE PORTION DE LA RUE DU TOUR-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer le drainage d'une portion de la rue du Tour-du-Lac, près du numéro civique 376;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer des contrats de services professionnels pour les coûts d'avant-projet estimés à 10 000$ par les services techniques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas prévu au budget régulier;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Tourigny :

D'AFFECTER la somme de 10 000 $ du surplus libre à ce projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
37
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Matthieu Renaud, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Matthieu Renaud

RÉSOLUTION 12906-02-2025
APPUI POUR LA RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES POUR LA VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) publiées en décembre 2023, il y a eu précision sur les options de gestions des sols présentant des teneurs naturelles en métaux et métalloïdes dépassant les critères applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés remplacent les orientations du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et qu'une mise à jour de ce dernier prenant compte des nouvelles Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés sont attendues ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE la section 4.1 des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés précise que les tableaux 2, 3 et 4 s'appliquent autant pour une contamination de nature anthropique que pour une concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans le sol et ainsi les sols qui présentent une teneur de fond naturelle qui se retrouve dans les plages A-B ou BC pourront être valorisés sur ou hors du terrain d'origine de même que les sols de nature anthropique, donc que la valorisation sera envisageable uniquement s'il s'agit du terrain d'origine;

CONSIDÉRANT QU'importe si les concentrations, selon les critères du MELCCFP, sont d'origine naturelle ou anthropique, le ministère considère que les sols doivent maintenant être gérés comme des sols contaminés, malgré toutes les contradictions que cela implique pour les municipalités qui doivent assumer des coûts exorbitants afin de disposer de ces sols d'origine naturelle, dits contaminés, à des sites autorisés par le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE cette directive entraine donc l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serre en transports inutiles de sols naturels, car les sites autorisés sont en nombre limité et souvent éloigné ;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de croître ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions du MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE les critères émis par les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP ne sont pas raisonnables et ne tiennent pas compte ni des matières qui se trouvent dans les sols de façon naturelle dans les différentes régions ni des besoins et des capacités financières des municipalités ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Simard :

D'APPUYER la résolution numéro 2024-10-169 de la Municipalité d'Ogden à l'égard d'une demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP ;

DE DEMANDER au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, une modification des critères du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

38

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député d'Orford, à la MRC de Memphrémagog, au député de Johnson, à la MRC des Maskoutains, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM), ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12907-02-2025
NOMINATION DE MONSIEUR ANDRÉ GUINDON À TITRE DE MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un poste est actuellement vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le pouvoir de nommer les membres qui siégeront au sein de ce Comité;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Alain Lauzon, responsable de l'urbanisme recommande la nomination de Monsieur André Guindon, le tout conformément aux dispositions du règlement ayant pour objet de constituer ledit comité.

Il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau :

DE NOMMER à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme Monsieur André Guindon jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12908-02-2025
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT UN POSTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années la municipalité procède à l'embauche de personnel à l'interne pour l'entretien ménager au lieu donner ces tâches à contrat ;

CONSIDÉRANT QU'un poste à temporaire à temps partiel est créé par lettre d'entente d'année en année ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite créer le poste à temps partiel de préposé à l'entretien ménager de manière permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Mont-Blanc – CSN est d'accord avec la création de ce poste ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 28 concernant la création d'un poste à temps partiel de préposé à l'entretien ménager.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

39

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 12909-02-2025
ADDENDA AU CONTRAT OCTROYÉ À KINO MARCENAY À TITRE DE PRODUCTEUR EXÉCUTIF POUR L'ORGANISATION DU FESTI-BIÈRE 2025

CONSIDÉRANT QU'un contrat est intervenu entre Kino Marcenay et la Municipalité pour l'organisation du Festi-bière de Mont-Blanc, tel qu'autorisé par la résolution numéro 12867-12-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a été devancé et, par ce fait, il est nécessaire de modifier les modalités de paiement liées aux services rendus par Monsieur Marcenay;

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'addenda au contrat octroyé à Kino Marcenay à titre de producteur exécutif, dont la copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12910-02-2025
AUTORISATION DE PASSAGE POUR L'ÉVÉNEMENT CYCLISTE ASCENSION DU COL DU NORDET HILLCLIMB

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'événement cycliste de l'Ascension du Col du Nordet HillClimb, les cyclistes traverseront le territoire de la Municipalité le 20 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'événement souhaitent que l'accueil des cyclistes et le départ aient lieu dans le stationnement de l'hôtel de ville, et d'autoriser l'accès aux salles de bain du Chalet de la Mairie aux participants;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des cyclistes est prise en charge par l'Ascension du Col du Nordet HillClimb;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige l'accord du conseil municipal à ce que les cyclistes traversent le territoire de la Municipalité, départ de l'Hôtel de ville de la Municipalité en passant par la rue St-Faustin, la rue Principale et le chemin du Lac-Quenouille pour se rendre à Lac-Supérieur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER les cyclistes de l'événement cycliste de l'Ascension du Col du Nordet HillClimb à traverser le territoire de la Municipalité le 20 septembre 2025.

D'AUTORISER l'organisation à utiliser le site de l'hôtel de ville ainsi que le Chalet de la Mairie sans frais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12911-02-2025
NOMINATION DE MADAME LUCY LAUZON À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU'un poste au sein du comité consultatif sur la culture est vacant depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Carol Oster, responsable de la culture recommande la nomination de Madame Lucy Lauzon, le tout conformément aux dispositions du règlement ayant pour objet de constituer ledit comité.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
40
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution
ou annotation

DE NOMMER Madame Lucy Lauzon à titre de membre du comité consultatif de la culture jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil communiquent diverses informations relatives à différents dossiers et projets en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 12912-02-2025
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance ordinaire à 20h59.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jean Simon Levert
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et greffier-trésorier